



LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE

Directrice Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines Groupe

Fédération SUD-PTT
Monsieur Hugo REIS
25-27 Rue des Envierges
75020 PARIS

Paris, le 23 décembre 2019

OBJET : *Reconduction jusqu'au 31 mars 2021 des dispositifs de temps partiel aménagé seniors (TPAS) et de l'allocation spéciale de fin de carrière (ASFC).*

Les dispositifs de temps partiels aménagé seniors (TPAS) relatifs aux accords suivants, sur « l'emploi des seniors », « en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap », sur « l'Avenir des métiers supports », « DAST 2020 » ou encore « Ensemble vers le monde des services » sont actuellement ouverts aux agents jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'allocation spéciale de fin de carrière destinée aux agents fonctionnaires, bénéficiaires du service actif âgé ou parents de 3 enfants ou parents d'un enfant handicapé, est actuellement possible jusqu'au 31 décembre 2019.

Afin de donner une plus grande visibilité aux postières et aux postiers susceptibles d'être intéressés par l'une de ces mesures de temps partiels aménagé senior ou d'allocation spéciale de fin de carrière au-delà de cette échéance, je tiens à vous informer que La Poste a décidé de les prolonger jusqu'au 31 mars 2021.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes plus sincères salutations.

Valérie DECAUX